

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 7 décembre 2023

Date de convocation : 1^{er} décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD

LES HERBIERS : Christophe HOGARD – Luc SOULARD - Magali LOISEAU – Roger BRIAND - Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD

MOUCHAMPS : Patrick MANDIN – Jean-Michel LUMEAU – Sophie SIONNEAU

LES EPESSSES : Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT - Stéphanie PELTIER

BEAUREPAIRE : Franck GAUTHIER -Jérôme GUERRY

VENDRENNES : Roseline PHLIPART – Pascal LALLEMAND

MESNARD LA BAROTIERE : Landry RONDEAU – Alexandra BEAUNÉ à partir de la délibération n° 05

SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 28 de la délibération 01 à la délibération 04 – 29 de la délibération 05 à la délibération 57

Nombre de conseillers votants : 35 de la délibération 01 à la délibération 04 – 36 de la délibération 05 à la délibération 57

Pouvoirs :

Angélique RICHARD avait donné pouvoir à Odile PINEAU

Angélique BOISSELEAU avait donné pouvoir à Estelle SIAUDEAU

Jean-Marie GRIMAUD avait donné pouvoir à Jean-Yves MERLET

Hélène CHENAIS avait donné pouvoir à Patrice BOUANCHEAU

Aurélie PAQUEREAU avait donné pouvoir à Joseph LIARD

Sabine LOIZEAU avait donné pouvoir à Jean-Michel LUMEAU

Jean-Louis LAUNAY avait donné pouvoir à Philippe ALBERT

Etait excusée :

Elodie BRANGER

Secrétaire de séance : Roger BRIAND

- **44. BAREME TARIFAIRE DE LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (REOM) INCITATIVE A LA REDUCTION DES DECHETS** – Rapporteur : Patrice BERTRAND

Par délibération n°D.26 du 9 octobre 2019, la Communauté de communes du Pays des Herbiers a adopté et instauré au 1^{er} janvier 2020 les barèmes tarifaires de la R.E.O.M Incitative suivants :



Nombre de personnes dans le foyer	Nombre de dépôts d'ordures ménagères compris dans la redevance	Montant annuel de la redevance	Prix d'un dépôt supplémentaire (au-delà du nombre autorisé)
1	15	130,00 €	3,80 €
2	20	164,00 €	
3	28	190,00 €	
4	35	213,00 €	
5	38	219,00 €	
6 et +	43	228,00 €	

Après 3 années de baisses successives, depuis 2020 les tarifs de la redevance incitative sont restés inchangés. Pourtant, les charges de traitement sont en augmentation constante. Les hausses sont largement dues à la situation nationale inédite traversée par les déchets depuis quelques temps : hausse des coûts de traitement, des matières premières et des prix des carburants, hausse des taxes sur les activités polluantes (TGAP), baisse des subventions et prix de rachat des matériaux qui s'effondrent. Ces évolutions, indépendantes de notre gestion, ont pu être entièrement contenues jusqu'ici par les économies réalisées précédemment par le service.

Dans ce contexte, il est proposé de modifier la grille tarifaire et d'adopter le barème suivant à partir du 1^{er} janvier 2024 :

1 – Grille de tarification pour les particuliers

Nombre de personnes dans le foyer	Nombre d'ouvertures de tambours inclus	Montant annuel de la redevance	Prix d'un dépôt supplémentaire (au-delà du nombre inclus)
1	15	144 €	3,80 €
2	20	180 €	
3	28	210 €	
4	35	233 €	
5	38	240 €	
6 et +	43	252 €	

Les autres grilles de tarification ne sont pas modifiées.

Compte tenu de l'exposé qui précède,

Vu l'avis favorable de la commission Développement Durable – Environnement du 9 novembre 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 29 novembre 2023,



Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- abroger la délibération n°D26 du Conseil Communautaire du 9 octobre 2019 à compter du 1^{er} janvier 2024,
- fixer, à compter du 1^{er} janvier 2024, les forfaits annuels de dépôts pour les usagers concernés par la collecte des ordures ménagères résiduelles en point de regroupement au moyen des conteneurs collectifs tels qu'indiqués ci-dessous :

1 – Grille de tarification pour les particuliers

Nombre de personnes dans le foyer	Nombre d'ouvertures de tambours inclus	Montant annuel de la redevance	Prix d'un dépôt supplémentaire (au-delà du nombre inclus)
1	15	144 €	3,80 €
2	20	180 €	
3	28	210 €	
4	35	233 €	
5	38	240 €	
6 et +	43	252 €	

2 – Grille de tarification pour les usagers hors ménages

	Abonnement annuel d'accès au service	Prix d'un dépôt
Professionnels *	96,00 €	3 €
Associations	10,00 €	

3 – Grille de tarification pour les hébergements de plein air

Abonnement annuel d'accès au service	Prix d'un dépôt
96,00 €	1,50 €



4 – Perte de carte

Prix d'une TRlcarte pour un renouvellement : 5 €

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Roger BRIAND,
Secrétaire de séance



Transmis en Préfecture le :
Publié électroniquement le :

1 8 DEC. 2023

1 8 DEC. 2023



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président

